



ARCHEVÊCHÉ DE CONAKRY

COMMUNIQUE DE L'ARCHEVECHE DE CONAKRY FACE AUX EVENEMENTS DE KENDOUMAYAH (COYAH)

C'est avec une grande inquiétude et une vive préoccupation que nous venons informer l'opinion publique nationale de la situation qui prévaut, depuis un certain temps, dans le site de Kendoumayah, à 6km de la ville de Coyah, où se trouvent quatre Institutions de l'Eglise Catholique, à savoir :

- La Communauté des Frères de Saint Jean, ouverte le 16 août 1993 ;
- La communauté des Sœurs de Saint Jean, ouverte le 16 juillet 1995 ;
- La communauté du Noviciat des Petites Sœurs de Notre Dame de Guinée, inaugurée le 15 août 2004 ;
- Le Grand Séminaire Benoit XVI de Kendoumayah qui s'occupe de la formation de tous les prêtres de Guinée, ouvert le 03 novembre 2008.

Ces communautés sont installées sur des domaines légalement acquis et tous les documents légaux actuellement disponibles en font foi. Et depuis les débuts de ces communautés jusqu'à ces derniers temps, l'hospitalité et la bonne cohabitation ont toujours existées entre la population locale et nos Institutions religieuses. Malheureusement, des personnes mal intentionnées sont entrain de tirer la ficelle de la discorde et cette action ne favorise nullement la quiétude et la sécurité des prêtres, religieuses et séminaristes de nos communautés installées à Kendoumayah. Par conséquent, il n'y a pas eu de messe ce dimanche à Coyah, Gomboyah, Wonkifond, Maférénya, et Forécariah.

Déjà, le 20 août dernier, nous avons été surpris du rebondissement du litige concernant le domaine agraire de Kiffénéria, District de Kendoumayah, qui a été attribué à l'Eglise catholique par l'Etat guinéen en janvier 1997. Etant donné que ledit domaine fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire pendante devant la Cour d'Appel de Conakry, nous sommes surpris de constater que les Autorités préfectorales de Coyah ordonnent le lotissement de ce domaine et n'ont jamais arrêté les travaux jusqu'à terme.

Aussi, nous avons été surpris hier, samedi 19 septembre 2020, d'apprendre que la population de Kendoumayah a barricadé l'entrée et la sortie du village, en vue de procéder au lotissement d'un autre domaine de l'Eglise Catholique légalement acquis. Malgré les démarches officielles, les travaux sont toujours en cours et même notre présence à Kendoumayah n'a pu les arrêter.

Nous sommes profondément inquiets de la proportion des événements qui se déroulent actuellement à Kendoumayah, dans Coyah où, grâce à Dieu, le pire a été évité. Il ne s'agit pourtant pas de faits nouveaux. En effet, depuis les années soixante, l'Eglise Catholique a été souvent victime de l'expropriation abusive de ses biens en beaucoup d'endroits, sur l'ensemble du territoire national. Avec les événements de ces derniers jours à Kendoumayah, on peut affirmer que les agissements du passé continuent encore aujourd'hui, bien que l'Article 1^{er} de la Constitution du 07 avril 2020 affirme que « la République de Guinée est un Etat laïc ».

C'est pourquoi, nous demandons non seulement l'arrêt des travaux de lotissement en cours à Kendoumayah, mais aussi que les agissements d'un certain âge s'arrêtent, afin que la tolérance et la cohabitation religieuse, le droit et le principe de laïcité soient respectés et appliqués pour tous les citoyens du pays. Nous sollicitons de la part des juridictions compétentes l'expertise nécessaire pour que la justice soit rapidement rétablie et que la vérité soit dite.

En tant qu'Archevêque Métropolitain de Conakry, notre volonté n'est que celle de la sauvegarde de la paix et de la quiétude sociale, ainsi qu'une bonne cohabitation entre les populations riveraines et les Institutions Religieuses en place à Kendoumayah.

Conakry, le 20 septembre 2020

